RÉUNION PUBLIQUE

Le projet éolien du bois du Piriou

Informer, partager, protéger.

Jeudi 17 septembre 2026 19h30 — Salle Picasso, Saint-Malo-de-Phily



AU SOMMAIRE

- Le Collectif : qui nous sommes
- Le projet, factuellement
- Biodiversité, agriculture, cadre de vie & foncier
- Ce que nous demandons, et comment agir

Ce document

- Support de la réunion publique du 17 septembre 2026
- Version transmise aux élus du conseil municipal
- Sources citées en bas de chaque page

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Collectif pour les Milieux Naturels de Saint-Malo-de-Phily

Une association loi 1901

- Créée le 28 janvier 2026, déclarée en préfecture.
- Une démarche indépendante, rigoureuse et factuelle.
- Ouverte à tous — cotisation annuelle : 10 €.
  Condition : pas d'intérêt matériel, direct ou indirect, dans le projet
- Agit sur Saint-Malo-de-Phily et tout le Pays des Vallons de Vilaine.

L'association rassemble des riverains de Saint Malo de Phily, des communes voisines, attachés aux milieux naturels de la commune et soucieux des impacts du projet éolien.



NOTRE OBJET

Ce que nos statuts nous donnent pour mission

- Questionner, analyser et évaluer les impacts environnementaux du projet.
- Préserver la biodiversité et les milieux naturels concernés.
- Protéger les paysages et les équilibres écologiques du territoire.
- Informer, sensibiliser et mobiliser le public.
- Agir par tous moyens légaux, y compris juridiques et contentieux.

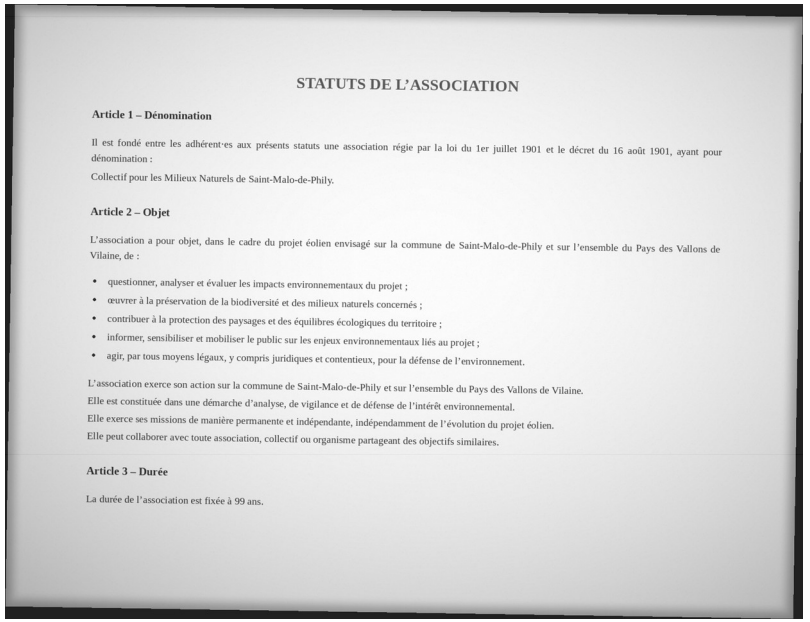

STATUTS DE L'ASSOCIATION

Article 1 – Dénomination

Il est fondé entre les adhérent·es aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour dénomination :
Collectif pour les Milieux Naturels de Saint-Malo-de-Phily.

Article 2 – Objet

L'association a pour objet, dans le cadre du projet éolien envisagé sur la commune de Saint-Malo-de-Phily et sur l'ensemble du Pays des Vallons de Vilaine, de :

- questionner, analyser et évaluer les impacts environnementaux du projet ;
- œuvrer à la préservation de la biodiversité et des milieux naturels concernés ;
- contribuer à la protection des paysages et des équilibres écologiques du territoire ;
- informer, sensibiliser et mobiliser le public sur les enjeux environnementaux liés au projet ;
- agir, par tous moyens légaux, y compris juridiques et contentieux, pour la défense de l'environnement.

L'association exerce son action sur la commune de Saint-Malo-de-Phily et sur l'ensemble du Pays des Vallons de Vilaine.
Elle est constituée dans une démarche d'analyse, de vigilance et de défense de l'intérêt environnemental.
Elle exerce ses missions de manière permanente et indépendante, indépendamment de l'évolution du projet éolien.
Elle peut collaborer avec toute association, collectif ou organisme partageant des objectifs similaires.

Article 3 – Durée

La durée de l'association est fixée à 99 ans.

Missions exercées de manière permanente et indépendante, quelle que soit l'évolution du projet.

Le collectif se positionne aujourd'hui contre le projet éolien à Saint Malo de Phily, au cœur du massif.

Notre association n'est pas opposée au développement des Energies Renouvelables, quand celui-ci se fait dans le respect de notre environnement.

DEPUIS LA RÉUNION D'AVRIL

Ce que le Collectif a fait en cinq mois

Avril 2026

1re réunion publique

Plusieurs relevés naturalistes

Observations, enregistrements

FALCO, GMB, Vigie-Chiro (MNHN)

Pétition en ligne

1 045 signatures en ligne- *Pour alerter les pouvoirs publics*

Une dizaine de bâches

Réparties dans la commune et alentours

45 adhérents

Une présence dans la presse

Ouest France, Télégramme, Ici Armorique, France 3 Bretagne, Radio Laser



LE PROJET, EN UN COUP D'ŒIL

Localisation et ampleur

Le massif du Piriou

≈ 400 ha

L'un des rares massifs continus de cette taille du secteur.

3 à 4 (5 ?)

Éoliennes envisagées

« 3 à 4 » (mai 2026) ou « 3 à 5 » (site officiel)

≤ 200 m

En bout de pale

180 m mini retenu en 2024, non arrêté depuis

8 hameaux

À 500 m de la zone

La Perdrilais, La Richardière, La Bouère…

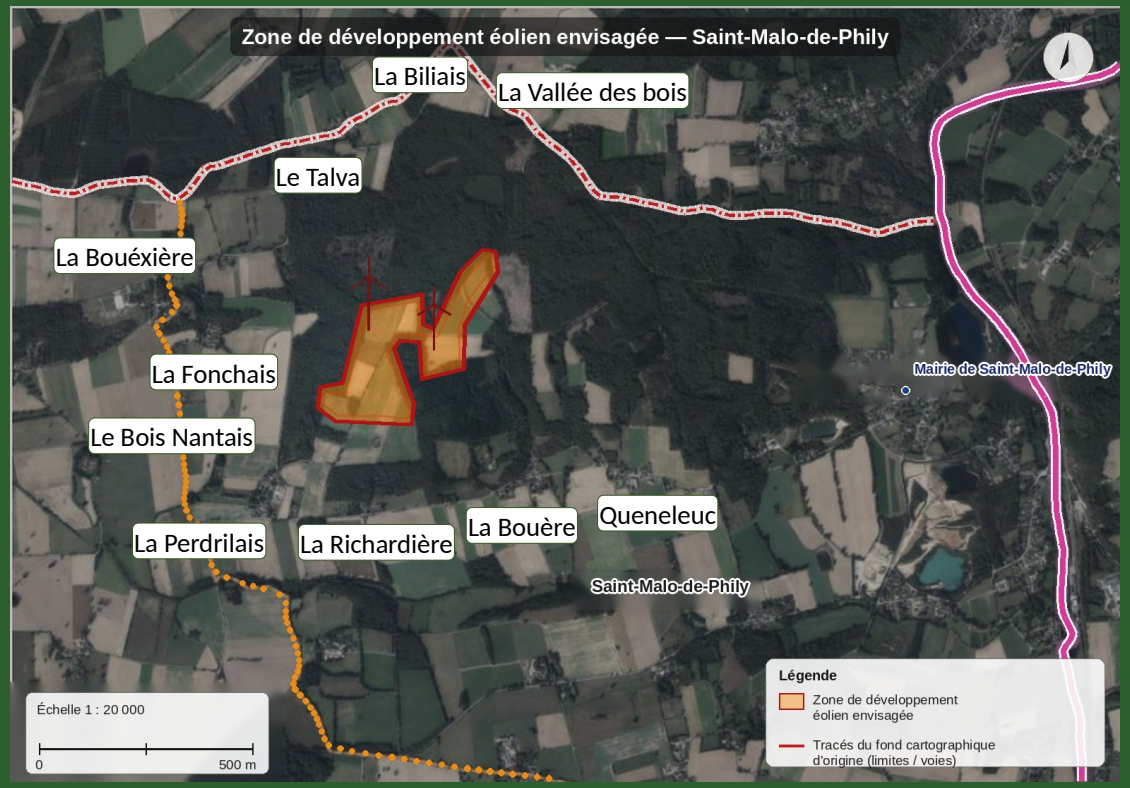



Ce ne sont pas que des mâts :

- Défrichement
- Voies d'accès élargies
- Plateformes bétonnées
- Réseaux enterrés.

Coulage de la fondation d'éolienne sur le site de Lavausseau (86). [©Hoffmann Green]

De quelle ampleur parle-t-on ?

Comparaison à l'échelle — projet éolien du Bois du Piriou, Saint-Malo-de-Phily

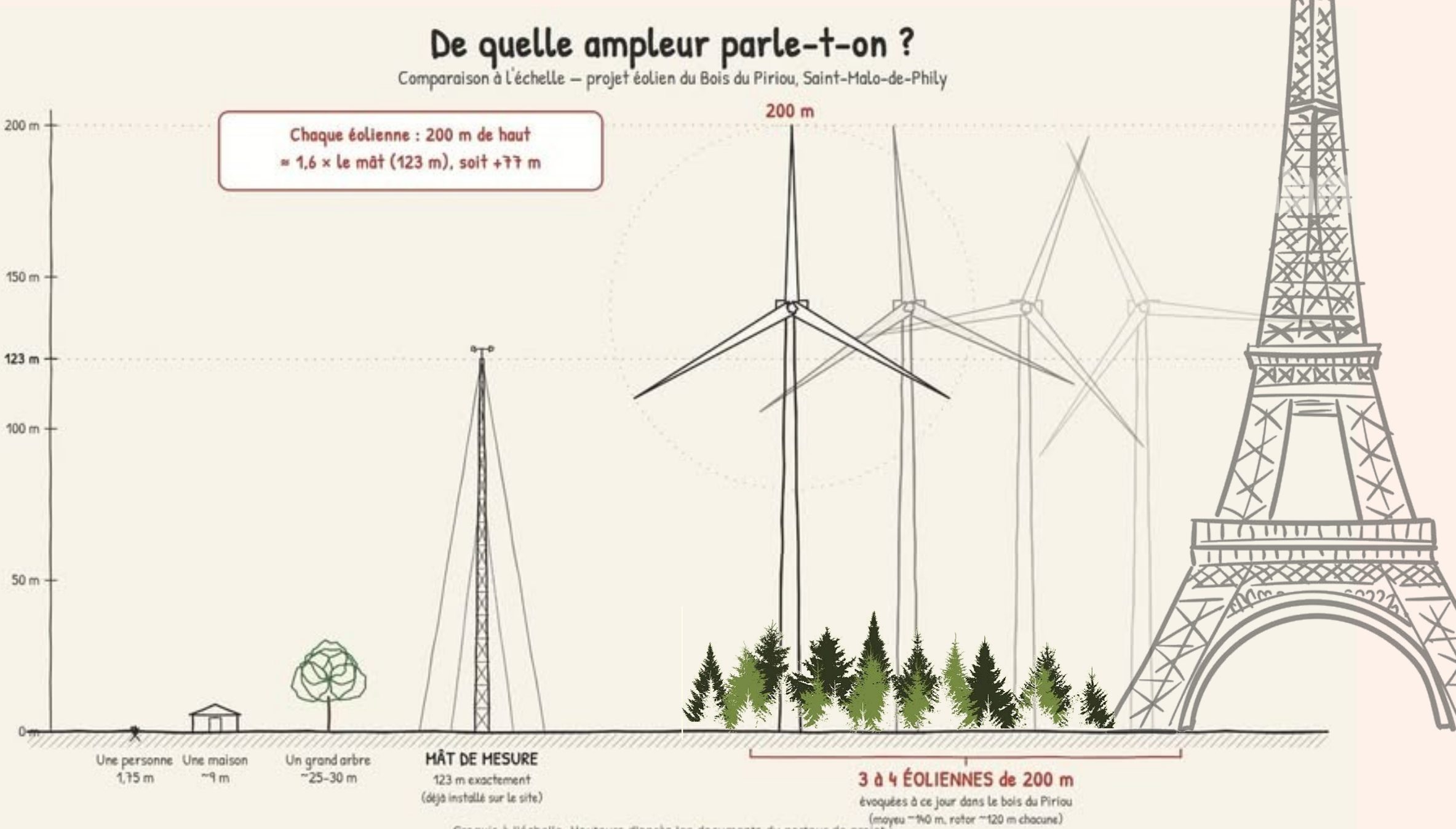

Croquis à l'échelle. Hauteurs d'après les documents du porteur de projet :
mât de mesure : 123 m (le porteur annonçait « une centaine de mètres ») ; éolienne jusqu'à 200 m en bout de pale.
Schéma indicatif — les dimensions définitives restent à confirmer par les études en cours.

QUI PORTE LE PROJET ?

Vensolair

Développeur principal, se présente comme une filiale de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), principalement détenue par Engie et la Caisse des dépôts et consignations.

Energ'iV

Société d'économie mixte du SDE35 — anime la concertation locale.

Énergie Partagée

Financement citoyen et participatif des énergies renouvelables.

Enercoop Bretagne

Coopérative régionale de fourniture d'électricité renouvelable.

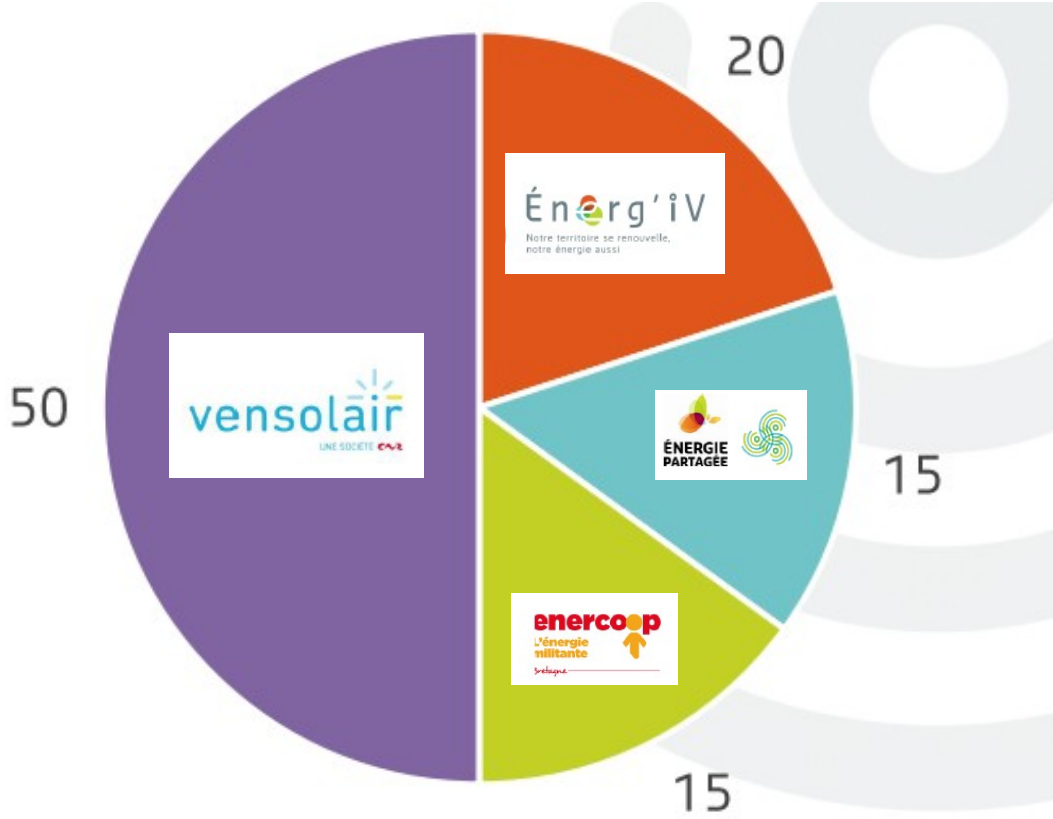

Répartition de la gouvernance projet
Présentée lors de la réunion du porteur de projet

OÙ EN EST LE PROJET ?

Calendrier prévisionnel présenté par le porteur de projet

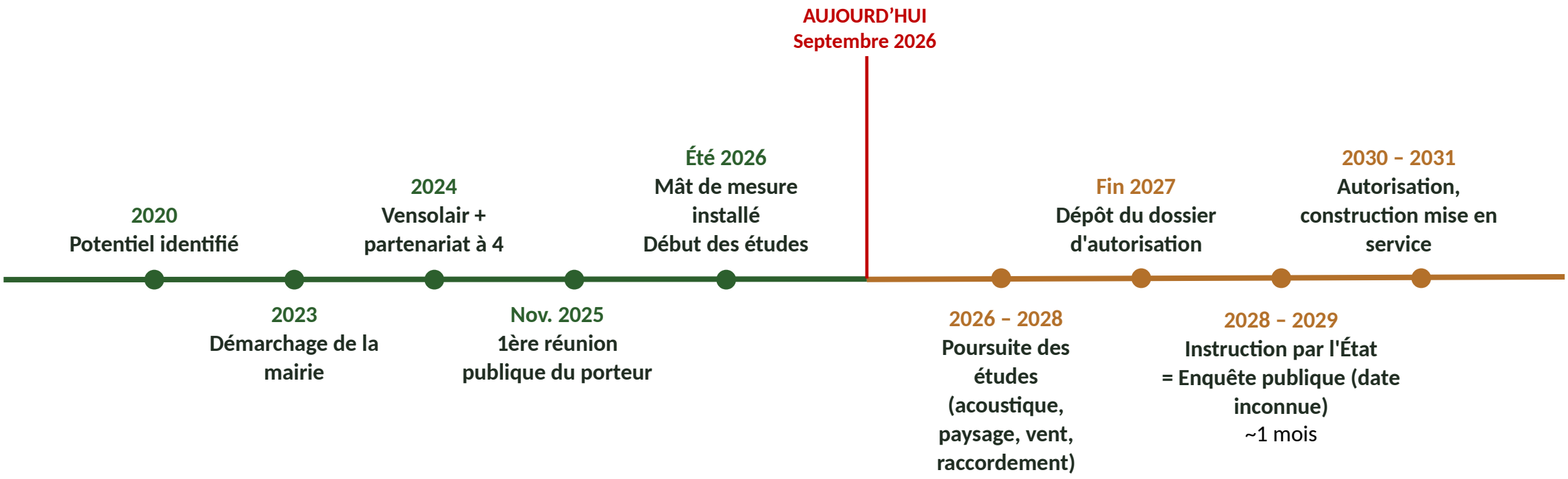

L'enquête publique (2028 – 2029, date encore inconnue) durera environ un mois : ce sera le seul temps de parole officiel des habitants.

Sources — Présentation du projet par le porteur (planning prévisionnel, doc. transmis à des riverains) · Site officiel eoliensaintmalodephily.fr · Articles de presse

BIODIVERSITÉ & FORÊT

Ce que dit la science

Victor – membre du Collectif – habitant La Bouère

En 2021, l'IPBES et le GIEC ont publié un rapport conjoint soulignant la **dangerosité** pour les écosystèmes **d'actions répondant uniquement au changement climatique**. C'est le cadre scientifique dans lequel s'inscrit cette partie.

Source : biodiv.mnhn.fr — rapport conjoint IPBES-GIEC sur la biodiversité et le changement climatique (2021).

1 **En quoi l'éolien peut-il impacter la biodiversité ?**

2 **Quels sont les enjeux sur le site d'étude ?**

3 **Quels impacts sur nos activités humaines ?**



CE QUE L'ÉOLIEN FAIT À LA FAUNE

Impacts directs

- Collisions : insectes [1], rapaces, chauves-souris[2]

Impacts indirects

- Évitement visuel des machines [2]
- Bruit et perturbation du comportement [3]





Chauves-souris et rapaces → peu de reproduction
→un individu tué = une perte importante pour l'espèce. C'est pourquoi toutes les espèces de chauves-souris et de rapaces sont protégées par la loi.

Conséquence → Extinction ou disparition locale d'espèces.

[1] Voigt 2021, Insect fatalities at wind turbines as biodiversity sinks
[2] Tolvanen 2023, How far are birds, bats, and terrestrial mammals displaced from onshore wind power development?
[3] Teff-Seker 2022 : Noise pollution from wind turbines and its effects on wildlife: A cross-national analysis of current policies and planning regulations

JUSQU'OÙ PORTE CET IMPACT ?

Distances d'impacts indirects et recommandations scientifiques

0 à 1000 m

Rayon principal d'impact [2][4]

Soit un disque d'environ 300 ha autour de chaque machine

Plusieurs km

Dans les cas extrêmes [2]

Selon les espèces et le contexte du site

20 à 53%

De baisse d'activité [4]

Proportion de chauve-souris qui partent de la zone

63%

De déplacements observés [2]

Proportion d'oiseaux qui partent de la zone

*Préconisation des études scientifiques sur l'implantation : **éviter les habitats de bonne qualité de quelques kilomètres**, et favoriser les zones déjà pauvres en biodiversité.* [2][[4]

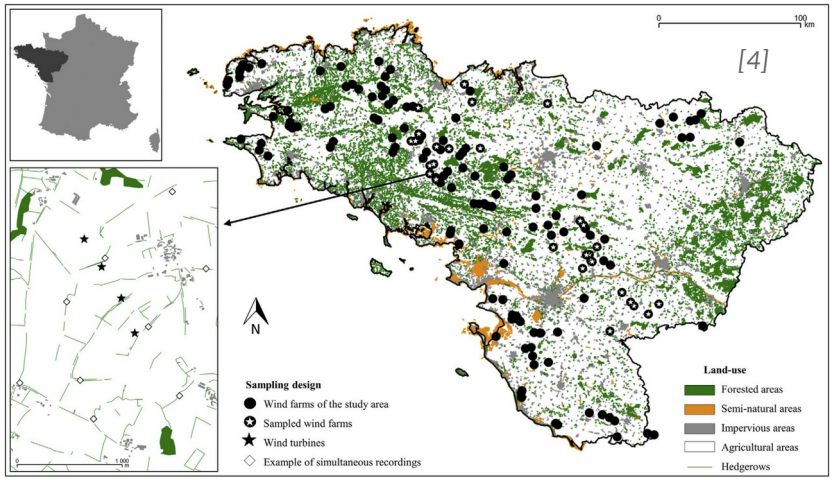

Fig. 1. Map of the land use, total and studied wind turbines in the study region, showing an example of sampling with simultaneous recordings of bat activity over one night.

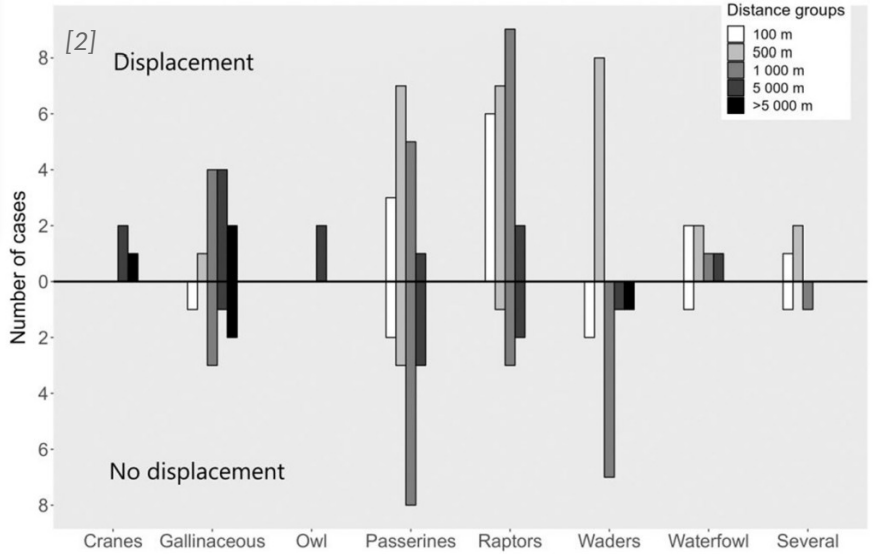

[2] Tolvanen 2023 , How far are birds, bats, and terrestrial mammals displaced from onshore wind power development?
[4] Barré 2018 : Estimating habitat loss due to wind turbine avoidance by bats: Implications for European siting guidance

UN IMPACT PARTICULIER, ICI

Le bois du Piriou, un corridor écologique entre massifs

Corridor écologique

- Rupture potentielle du passage au sein d'un réservoir de biodiversité. [6]
- Impact fort sur les espèces rares, migratrices et rapaces. [5]
- Impact aussi sur des espèces communes mais nombreuses. [5]

Ouverture entre zones boisées = zone de chasse et de déplacement privilégiée pour les rapaces et certaines chauves-souris. [6] [2]

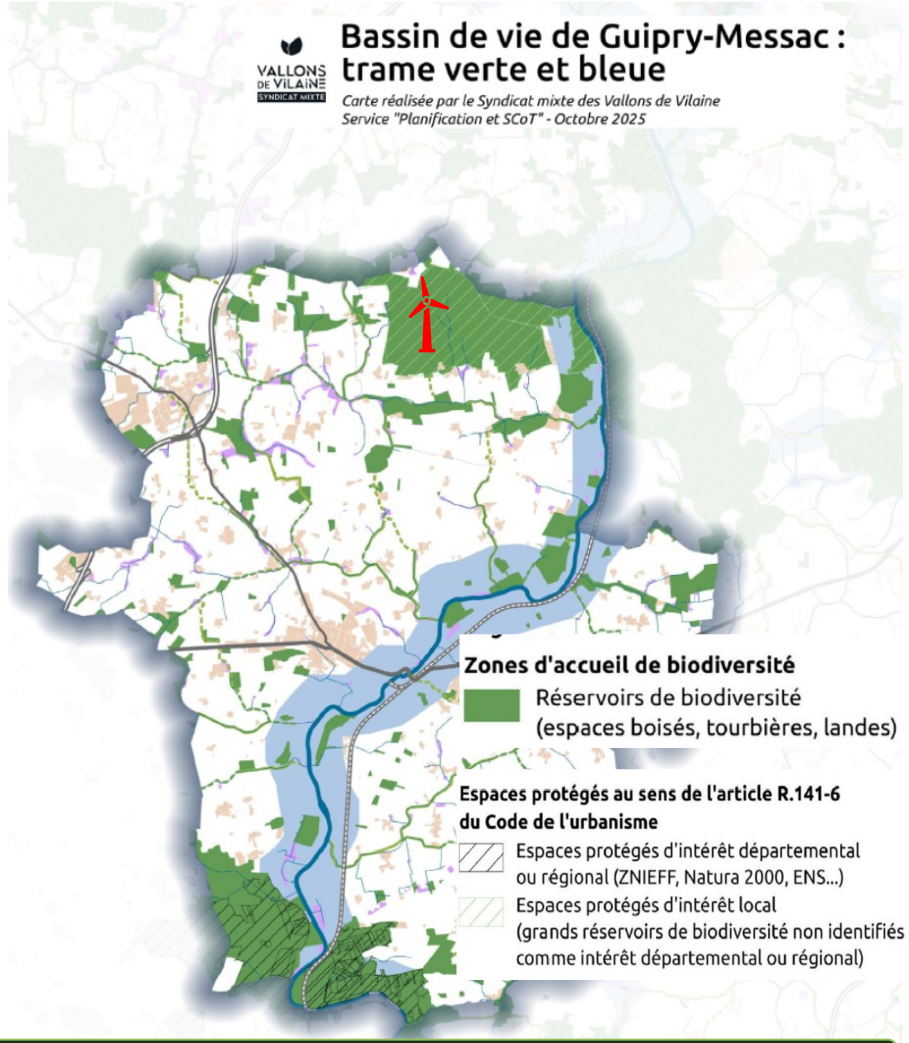

→ Impact particulièrement important sur les écosystèmes lié à <u>ce site d'implantation</u>

[6] Scholz 2025 : Wind turbines displace bats from drinking sites
[5] Rehling 2023 : Wind turbines in managed forests partially displace common birds
[2] Tolvanen 2023 : How far are birds, bats, and terrestrial mammals displaced from onshore wind power development? – A systematic review

LE PIRIOU, UN PASSAGE ENTRE MASSIFS

Les axes de déplacement à travers la zone envisagée

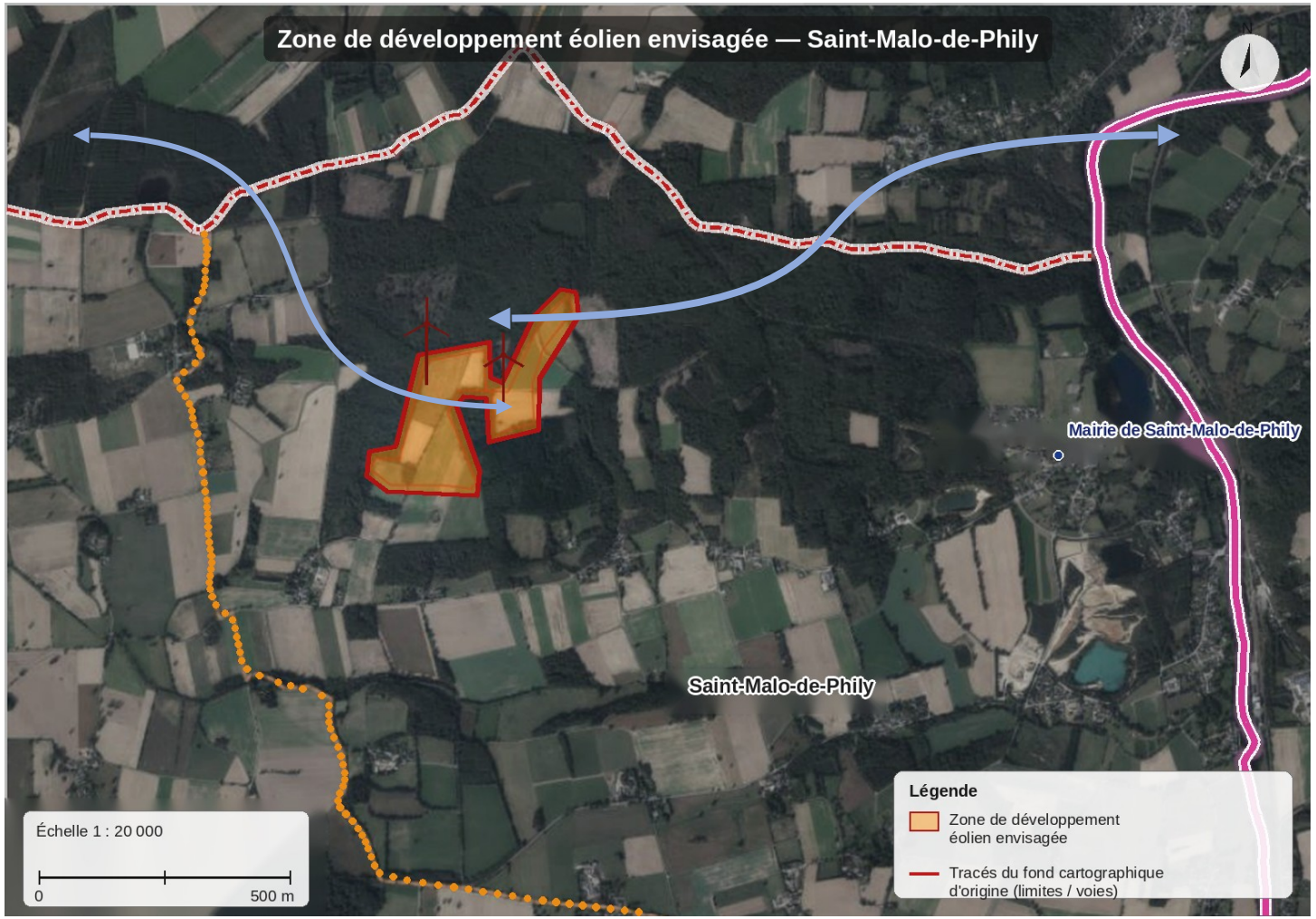

CE QUE NOUS SAVONS DÉJÀ, ICI

Nos propres observations, avec un accompagnement scientifique
Pour approfondir nos connaissances, identifier et documenter les espèces, obtenir un état initial du site

Chauves-souris

- Ecoutes avec l'aide du GMB + programme Vigie-Chiro (MNHN). **Au moins 15 espèves déjà recensées** et les écoutes ne sont pas terminées.
- Des colonies déjà connues : Grand Rhinolophe à La Driennays, grosse colonie de mise bas de Grand Rhinolophe (protégée par un arrêté préfectoral) et de Murins à oreilles échancrées au Clos Pointu.

Oiseaux

- Partenariat FALCO — un inventaire par saison.
- 1er inventaire (juin 2026) : 34 espèces → 11 classées "Vulnérables ou Quasi-Menacées".
- Couple de faucons pèlerins suivi à la carrière du Clos Pointu.
- Diversité de rapaces (Autour, Busard, Elanion, Bondrée…)



Bondrée Apivore
Hervé Enoch

Bergeronnette grise	LC	LC
Bondrée apivore	LC	LC
Bouscarle de Cetti	LC	LC
Bruant zizi	LC	LC
Buse variable	LC	LC
Chardonneret élégant	VU	LC
Corneille noire	LC	LC
Coucou gris	LC	NT
Etourneau sansonnet	LC	LC
Faucon crécerelle	NT	LC
Fauvette a tête noire	LC	LC
Fauvette des jardins	NT	LC
Geai des chênes	LC	LC
Grimpereau des jardins	LC	LC
Grive draine	LC	LC
Grive musicienne	LC	LC
Hirondelle rustique	NT	LC
Linotte mélodieuse	VU	LC
Martinet noir	NT	LC
Merle noir	LC	LC
Mésange (orite) à longue queue	LC	LC
Mésange bleue	LC	LC
Mésange charbonnière	LC	LC
Moineau domestique	LC	VU
Pic épeiche	LC	LC
Pigeon ramier	LC	LC
Pinson des arbres	LC	LC
Pouillot véloce	LC	LC
Roitelet à triple bandeau	LC	LC
Rougegorge familier	LC	LC
Tarier pâtre	NT	LC
Tourterelle des bois	VU	VU
Troglodyte mignon	LC	LC
Verdier d'Europe	VU	VU

1er Inventaire réalisé avec FALCO

Bois du Piriou → pas un espace boisé quelconque : site riche avec colonies de reproduction, sites d'hibernation et corridors de déplacement.

Sources : site du Collectif (suivis GMB/Vigie-Chiro), association FALCO. Classement UICN : LC préoccupation mineure, NT quasi menacée, VU vulnerable Union internationale pour la conservation de la nature.

LE BRIDAGE : NÉCESSAIRE, MAIS PAS SUFFISANT

Ce que peuvent, et ne peuvent pas, les mesures de réduction d'impact

- Le bridage (ralentissement des pales dans certaines conditions) est impératif pour réduire la mortalité des chauves-souris [7].
- Mais l'impact sur le reste de la faune (oiseaux, insectes) n'est, lui, pas nécessairement réduit par cette mesure [3].

- Même les recommandations européennes (implantation à plus de 200 m des zones boisées) [4], quand elles sont suivies, restent jugées insuffisantes : l'étude citée recommande **1 000 m**.

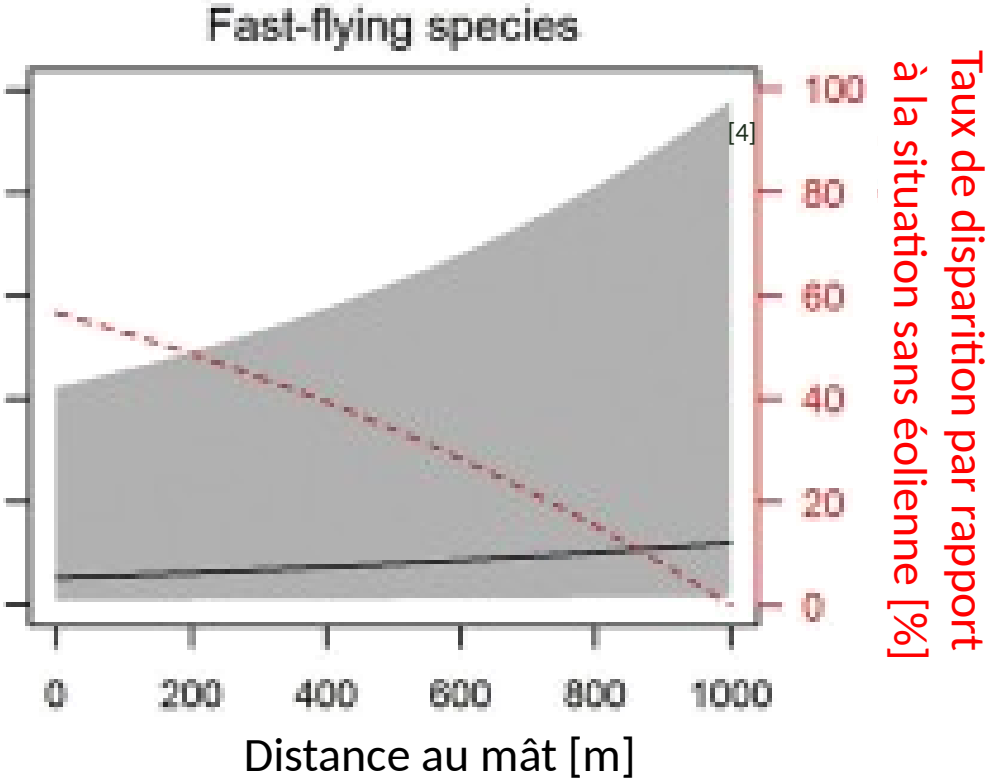

Question ouverte : a minima, le porteur de projet suivra-t-il les recommandations européennes ? Si non, cela implique directement une perte de biodiversité importante.

[7] Arlettas 2018, Mitigating the negative impacts of tall wind turbines on bats
[3] Teff-Seker 2022 : Noise pollution from wind turbines and its effects on wildlife: A cross-national analysis of current policies and planning regulations
[4] Barré 2018, Estimating habitat loss due to wind turbine avoidance by bats.

LA FORÊT, UNE ALLIÉE QU'ON FRAGILISE

Ce que le massif rend au territoire — et ce qu'on y perdrait

- Adaptation et atténuation du changement climatique :
  - Atténue les inondations [8] et les sécheresses [9]
  - Régulation des populations de moustiques
  - Rafraichit les environs de 0.3 à 3°C [10]
  - Puits de carbone
- Ecologie locale et activités économiques
  - Dispersion des graines et pollinisation [11]
  - Régulation des ravageurs
- Lieu d'usages partagés : sylviculture, chasse, randonnée, VTT.

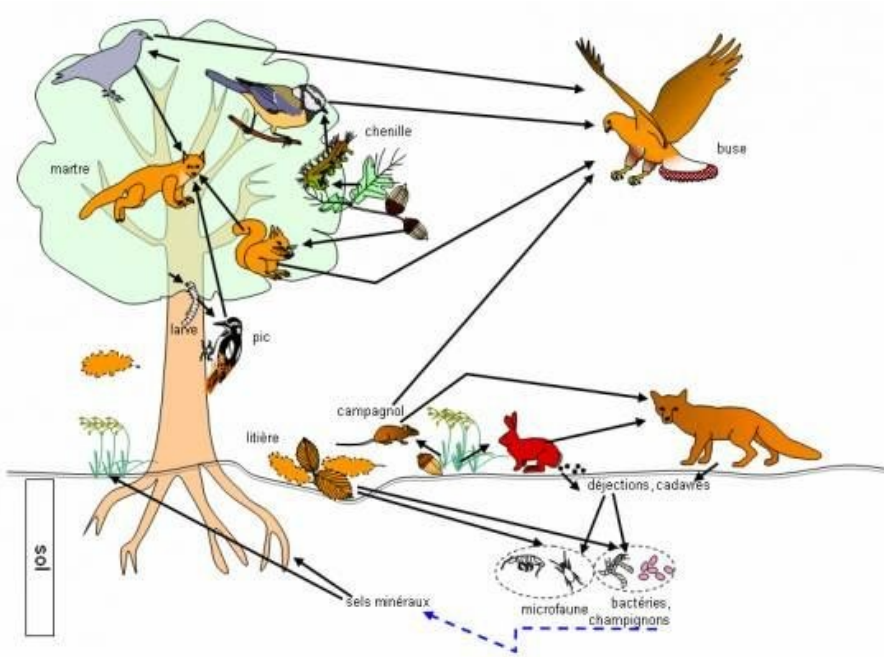

Eolien sur ce site ➔ Perte d'adaptabilité des écosystèmes locaux et fragilisation face aux stress (changement climatique, espèces envahissantes).

Le jeu en vaut-il la chandelle ?

[8] EEA 2015 : European Environment Agency Technical Report - Water-retention potential of Europe's forests
[9] CNRS Le journal – Les arbres du futur : https://lejournal.cnrs.fr/videos/les-arbres-du-futur
[10] John 2024 - Forest canopy cover affects microclimate buffering during an extreme heat event
[11]Simmons 2018 : Moving from frugivory to seed dispersal: Incorporating the functional outcomes of interactions in plant–frugivore networks.

ÉLEVAGE : DES ALERTES PEU RELAYÉES, MAIS RÉELLES



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Caractérisation de l'impact sur les activités d'élevage des a
installations él

Thomas Clément

Inspecteur général de santé publique vétérin

Annexe 8 : Equipements et perturbations déclarées (VL)

Nombre de Troubles VL ?				
Étiquettes de lignes	Non	Oui	Total	% perturb
Pas d'antenne	95	81	176	46%
Pas de LHT	31	24	55	44%
Pas de transfo	14	9	23	39%
Pas de photo	11	8	19	42%
Pas d'éolienne	3		3	0%
Eolienne seule	Eolienne	8	8	16	50%
	Photo	3	1	4	25%
Photo seul	Pas d'éolienne	3		3	0%
	Eolienne		1	1	100%
	Transfo	17	15	32	47%
	Pas de photo	15	14	29	48%
Transfo seul	Pas d'éolienne	12	11	23	48%
	Eolienne	3	3	6	50%
	Photo	2	1	3	33%
	Pas d'éolienne	1	1	2	50%
	Eolienne	1		1	0%
	LHT	64	57	121	47%
	Pas de transfo	14	16	30	53%
	Pas de photo	14	14	28	50%
LHT seule	Pas d'éolienne	13	10	23	43%
	Eolienne	1	4	5	80%
	Photo		2	2	100%
	Pas d'éolienne		2	2	100%
	Transfo	50	41	91	45%
	Pas de photo	42	33	75	44%
	Pas d'éolienne	38	30	68	44%
	Eolienne	4	3	7	43%
	Photo	8	8	16	50%
	Pas d'éolienne	5	5	10	50%
	Eolienne	3	3	6	50%
	Antenne	141	185	326	57%
	Pas de LHT	62	83	145	57%
	Pas de transfo	22	38	60	63%
	Pas de photo	21	37	58	64%
Antenne seule	Pas d'éolienne	19	28	47	60%
	Eolienne	2	9	11	82%
	Photo	1	1	2	50%
	Pas d'éolienne	1	1	2	50%
	Transfo	40	45	85	53%
	Pas de photo	28	39	67	58%
	Pas d'éolienne	21	27	48	56%
	Eolienne	7	12	19	63%
	Photo	12	6	18	33%
	Pas d'éolienne	11	4	15	27%
	Eolienne	1	2	3	67%

2023 Rapport du Ministère de l'Agriculture

Caractérisation de l'impact sur les activités d'élevage des antennes téléphoniques, installations électriques et éoliennes

2 483 réponses – 81 départements

Plus de 50%

Des éleveurs de vaches laitières interrogés déclarent des perturbations

Baisse de production / Problèmes de santé

Mortalité accrue

Refus d'alimentation

Baisse de fertilité

Troubles du comportement

Source : Rapport CGAAER - 23024 - Caractérisation de l'impact sur les activités d'élevage des antennes téléphoniques, installations électriques et éoliennes

ÉLEVAGE : DES TÉMOIGNAGES QUI SE MULTIPLIENT

Accueil › Bretagne

« Elles ne mangeaient plus » : en Bretagne, les éoliennes responsables des maladies de ses vaches ?

Pascale DURAND – CREVIN

avril 2024.

BFM Grand Lille

Jean-Philippe BOURGOIS – NORD

BFM - Grand Lille

"Je constate simplement": face à la baisse de

Vidéos

LA MONTAGNE

Environnement

Laurent MEGE - PUY DE DOME

décès d'une partie de ses vaches

Le visage défait, Laurent Mège fait visiter l'étable de son exploitation, à Tortebesse (Puy-de-Dôme). "Les vaches ont les oreilles qui baissent. Elles ont le poil qui rebique. Elles ont le gros ventre. Elles dépérissent. Et en sept à neuf mois, les vaches les moins résistantes meurent", fait-il remarquer.

Éoliennes et vaches malades dans le vignoble de Nantes : ces documents ne rassurent pas l'éleveur

ENQUÊTE. Éleveur à La Remaudière (Loire-Atlantique), Fabien Pineau se dit affecté par les mises sous tension des éoliennes, implantées à quelques centaines de mètres des protocoles sites fermiers.

Fabien PINEAU – LA REMAUDIERE (44)

MENU Le Maine ouest france

Yann JOLY - Somme

Accueil › Économie › Agriculture

Éoliennes et courants parasites : des éleveurs ont saisi la justice et les procès débutent

Ancien éleveur dans la Somme, Yann Joly accuse des courants électriques perdus, issus d'éoliennes, d'avoir ruiné sa ferme laitière. Il réclame des dédommagements au fabricant allemand d'éoliennes Enercon. Le tribunal de grande instance de Paris a

Accueil › Pays de la Loire › Conquereuil

Les éoliennes perturbent la vie de la ferme

Ouest-France

Publié le 01/10/2018 à 03h23

Sylvie et CHRISTOPHE BIGNON – CONQUEREIL (44)

Menu Le Parisien Se connecter

Nord

Un éleveur du Nord accuse les éoliennes de décimer son troupeau de vaches

Mortalité par centaine, avortements, baisse de rendements... Quel est le mal qui ronge depuis deux ans les troupeaux

Philippe MARCHANDIER - Nord

Actu › Pays de la Loire › Loire-Atlantique › Puceul

24°C

Nozay : les éoliennes "tueuses" à l'arrêt, les vaches et les hommes deviennent plus zen

Didier et Murielle POTIRON – NOZAY (44)

Suivez-nous Ajouter la newsletter

Haute Marne Lundi au vendredi 03 25 32 88 88 Contact

VARNEY – HAUTE-MARNE

Eoliennes et antennes : des éleveurs de Lecey entre détresse et lanceurs d'alerte

Au Gaec de la Liez, à Lecey, Sandra et Anthony Varney se trouvent dans une impasse en assistant, impuissants, à une surmortalité de leurs animaux. La présence démontrée d'ondes électromagnétiques pose question. Nicolas Lacroix, le président du Conseil départemental de la Haute-Marne, est allé à leur écoute et souhaite la mise en place d'une veille afin de mesurer l'importance du problème et, éventuellement, de le contrecarrer.

Sandra et Anthony Varney ne cachent plus leur désarroi. A la tête du Gaec de la Liez, ils sont éleveurs à Lecey, dans le sud de la Haute-Marne et, alors que tout allait bien dans la conduite de l'exploitation, il y a 6 ans, la situation s'est fortement dégradée sans réelles explications dans un premier temps.

Nous vous demandons simplement d'écouter et de vous faire un avis

ÉLEVAGE : CE QUE DISENT LES ÉLEVEURS

Témoignages recueillis par Sioux Berger, journaliste (2018–2020)

LES SYMPTÔMES

Mortalité, baisse de production et de la qualité du lait, trouble du comportement

« Dès qu'ils ont mis en route ces aérogénérateurs, ça a été la catastrophe. […] En tout, 20 veaux sont morts. […] J'ai perdu 50 000 litres de lait. »

Philippe Marchandier
Mazinghien (59)

«j 'ai observé une baisse de la production laitière »

« D'habitude, on ne perd pas autant de vaches en si peu de temps. À ce rythme-là, j'ai peur que dans trois ans il n'y ait plus de ferme »

Fabien PINEAU
La Remaudière (44)

LA CONCORDANCE AVEC L'ACTIVITÉ ÉOLIENNE

les troubles suivent l'arrêt et la remise en marche du parc

« Quand les éoliennes cessent de fonctionner, nos vaches vont bien. » Pendant 3 semaines de mesures de bruit, les machines sont restées à l'arrêt […] et nos vaches se portaient brusquement beaucoup mieux. »

Ludovic Ossedat
La Prugne, Allier (03)

« On constate une amélioration des performances de l'élevage […] au cours de l'arrêt des éoliennes, avec une dégradation rapide lors de la remise en service du parc éolien. »

Didier & Murielle Potiron
Nozay (44)

DES PROCÉDURES SANS FIN

sentiment d'abandon et d'impuissance

« Ils ont pris la totalité de mon bétail. 160 vaches. […] Il me restait… mes yeux pour pleurer. »

Aujourd'hui en liquidation judiciaire.

Jean-François Letrionnaire
Morbihan (56)

« Vous pouvez déposer toutes les plaintes que vous voulez, elles seront classées sans suite, puisque vous dénoncez quelque chose qui… n'existe pas. »

Stéphane Le Béchec
Allineuc (22)

ÉLEVAGE : OÙ EN EST LA SCIENCE ?

anses
agence nationale de sécurité sanitaire
alimentation, environnement, travail

Pas d'enquête de terrain, ni d'étude épidémiologique dédié aux courants parasites

2015 – 2017 : des travaux consacrés aux **champs électromagnétiques d'extrêmement basses fréquences** qui découlent sur des recommandations de recherches complémentaires.

Octobre 2021 : Examen sur la situation à Nozay : Conclue que le lien est « hautement improbable » mais recommande des études complémentaires.

GPSE
Groupe permanent pour la sécurité électrique dans les exploitations agricoles

Le GPSE, organisme dédié, que beaucoup d'éleveurs refusent de le saisir car ils le jugent **trop dépendant des opérateurs électriques** qui siègent en son sein et financent ses interventions (sur 64 interventions, 39 financées par les entreprises électriques mises en cause)

*2024 : projet **AgroE2** – pour 3 ans, financé par l'ADEM, vide a évaluer l'impact d'éoliennes implantées à proximité d'exploitations agricoles, avec la contribution de l'ANSES*

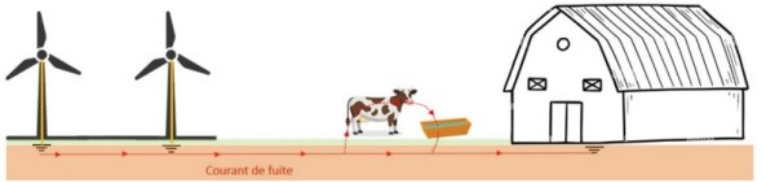



A ce jour, et malgré les alertes, la question reste quasiment vierge d'études scientifiques rigoureuses établissant un lien de causalité entre infrastructures électriques collectives et santé des élevages.

Saurons-nous vraiment protéger nos agriculteurs, notre santé, le jour où les troubles arrivent ?

IMMOBILIER : L'ÉTUDE ADEME ET SES LIMITES

L'étude citée par le porteur de projet : ce qu'elle dit, et ce qu'elle ne dit pas

CE QUE L'ÉTUDE DIT

Impact nul pour 90 % des maisons vendues, très faible pour les 10 % restantes.

Synthèse ADEME, ventes 2015-2020 : décote moyenne de l'ordre de 1,5 % pour les maisons situées à moins de 5 km d'une éolienne.



CE QU'ELLE NE DIT PAS

1 Entre 500 m et 2 km : aucun chiffre

Faute de données suffisantes, l'étude ne quantifie pas l'impact à proximité directe des éoliennes, là où les nuisances sont déclarées.

2 Les ventes qui n'ont pas eu lieu

Par construction, seules les ventes conclues sont analysées : ni les biens restés invendus, ni les acheteurs qui ont renoncé.

3 Le terrain dit autre chose

Agents immobiliers et notaires : 5 à 30 % de baisse demandée (Les Échos, 2022). En Suède : −19 à −23 % à moins de 2 km [1].

Absence de données ne veut pas dire absence de nuisances.

Une question simple : achèteriez-vous une maison à la campagne, à proximité d'un parc éolien ?

Sources : ADEME (IAC Partners / IZIMMO), « Éoliennes et immobilier », 2022 · Les Échos, 6 juillet 2022 · [1] Westlund & Wilhelmsson, Sustainability (MDPI), 2021 — 97 229 transactions, 2013-2018.

CADRE DE VIE : DES NUISANCES RECONNUES

Trois types de nuisances : décrites par les riverains, et prises en compte par les tribunaux

Nuisances sonores

Le bruit d'une éolienne ne se perçoit pas de la même façon partout : ce qui compte, ce n'est pas seulement le niveau de la machine, c'est le silence qui l'entoure. Autour du bois du Piriou, les nuits sont particulièrement calmes. C'est précisément dans ces secteurs qu'un bruit nouveau, continu et modulé, se remarque le plus.

Nuisances lumineuses

Balisage réglementaire clignotant en permanence : feux blancs le jour, rouges la nuit, visibles de loin.

Nuisances sur la santé

Troubles du sommeil, stress, maux de tête : des témoignages parfois appuyés par des certificats médicaux. La filière y voit un « effet nocebo » ; le débat scientifique reste ouvert.

ILS EN TÉMOIGNENT


« Je ne dors plus » : des témoignages troublants de riverains d'éoliennes en Maine-et-Loire

« Je ne dors plus […] Impossible de vendre au prix du marché, les maisons sont en location maintenant. »
Riveraine du parc de Saint-Lézin (Maine-et-Loire) — Courrier de l'Ouest, 2025


"LE BRUIT, C'EST COMME UN AVION": DES HABITANTS INDEMNISÉS POUR DES NUISANCES LIÉES À DES ÉOLIENNES

« Le bruit, c'est comme un avion à réaction qui passe. […] On a aussi pensé à partir, mais qui va acheter ça ? »
Riverains d'un parc éolien (Finistère) — RMC, 2024

LA JUSTICE LES RECONNAÎT

2020 — **TA de Nantes :** éoliennes à moins de 1 000 m et en covisibilité — nuisances visuelles et sonores reconnues, taxe foncière revue à la baisse.

2021 — **CA de Toulouse :** trouble anormal de voisinage et atteinte à la santé reconnus pour un couple vivant à 700 m d'un parc (Tarn) — plus de 100 000 € d'indemnisation.

2024 — **CA de Rennes :** 13 riverains de Melgven (29) indemnisés, maisons à 516-1 344 m de 3 éoliennes de 118 m — dépréciation retenue jusqu'à 40 %.

Décisions de justice : arrêté du 26 août 2011 et les références des décisions (TA Nantes 18/12/2020 n° 1803960 ; CA Toulouse 08/07/2021 n° 20/01384 ; CA Rennes 12/03/2024 n° 17/03596

SAINT-MALO-DE-PHILY : UNE SITUATION PARTICULIÈRE

Un habitat dispersé en hameaux, au plus près de la zone envisagée

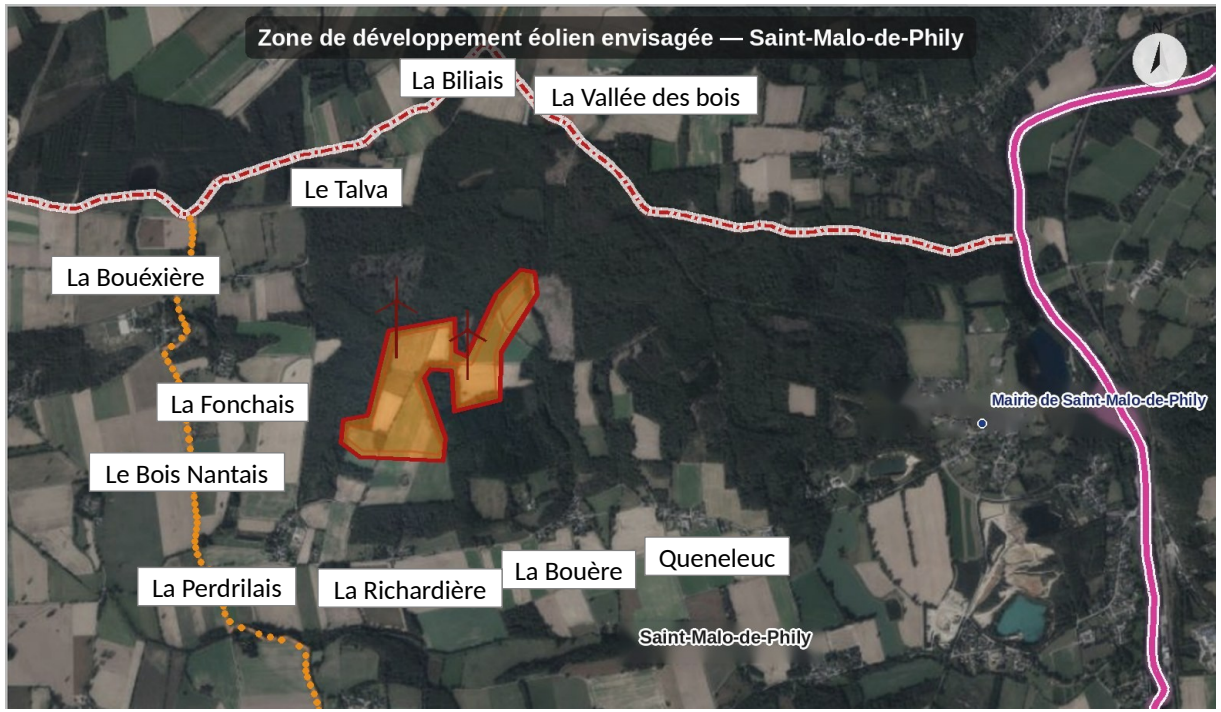

Zone de développement éolien envisagée et hameaux riverains (repères indicatifs).

La règle des 500 m, figée depuis 2010

La distance minimale entre une éolienne et une habitation a été fixée par la loi Grenelle II (2010), pour des machines de 90 à 120 m. Elle n'a jamais été révisée, alors que les éoliennes atteignent aujourd'hui 180 à 220 m.

2010
éolienne ≈ 120 m
500 m ≈ 4 × la hauteur

Aujourd'hui
jusqu'à 200 m
500 m = 2,5 × la hauteur

Danemark, Pays-Bas, Wallonie
règle des 4 × la hauteur
800 m pour 200 m

11 hameaux

Entre 500 et 1 000 m de la zone

La Perdrilais, Le Bois Nantais, La Fonchais, La Bouère, La Richardière…

462 bâtiments

Dans un rayon de 2 km (IGN)

Autour du mât de mesure, dont environ 120 à usage résidentiel.

Avec la règle danoise ou néerlandaise, une éolienne de 200 m devrait se tenir à **800 m** des maisons. Ici, **11 hameaux** sont entre 500 et 1 000 m de la zone.

Sources : C. env., art. L.515-44 · benchmark ANSES 2017 (rép. min. AN n° 27102, 2020) · comptage BD TOPO (IGN) du 01/09/2026.

PAYSAGE : UN IMPACT BIEN AU-DELÀ DE 2 KM

Où le sommet des pales serait visible, premier travail sur la zone d'influence visuelle (ZIV)

7 communes
Fortement concernées,dans la zone de visibilité

3,9 à 5,5 km
trois points de vue remarquables déjà identifiés, déjà exposés au mât de mesure

- La zone couvre Saint-Malo-de-Phily, Guipry-Messac, Pléchâtel, Saint-Senoux, Lohéac, Guignen et Bain-de-Bretagne.
- Le porte-à-porte du porteur de projet visait un rayon de 2 km : l'impact visuel, lui, ne s'arrête pas là.
- La nuit, le balisage lumineux rouge resterait visible dans une bonne partie de cette zone.

La carte intègre le relief et la végétation. À lire comme un ordre de grandeur : les photomontages réglementaires de l'étude d'impact devront l'affiner point par point.

→ Un impact paysager qui dépasse largement le seul site d'implantation

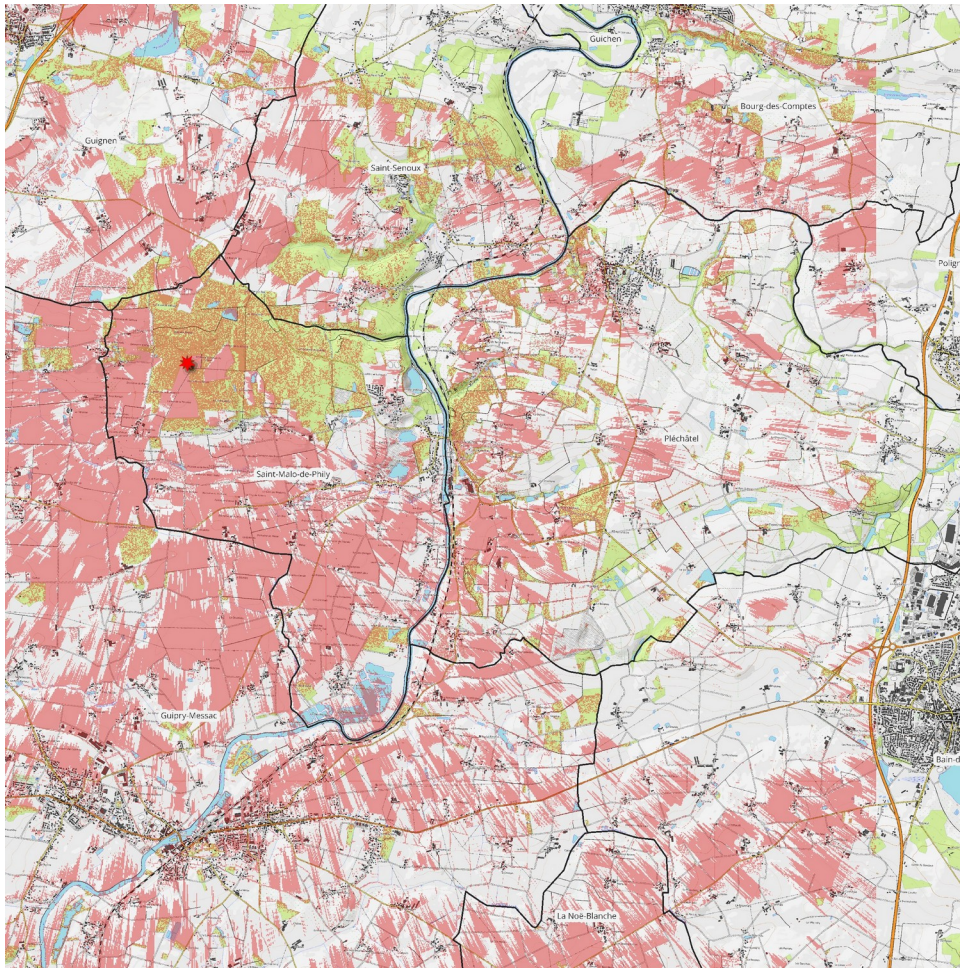

ZIV du projet (relief et végétation pris en compte) : secteurs où le sommet des pales serait visible. Point rouge : site du projet.


GR DE HAUTE-BRETAGNE · DE LA MANCHE À L'ATLANTIQUE
Rocher d'Uzel
À 3,9 KM DU MÂT DE MESURE
Une portion du GR tout juste réaménagée en 2026 par Bretagne Porte de Loire Communauté et le Département — au cœur de la vallée de la Vilaine.

CIRCUIT DE LA VALLÉE DE LA VILAINE ET DU SEMNON

Croix des Jeunes

PLÉCHATEL · À 5,3 KM DU MÂT

« Boucle de randonnée offrant des points de vue spectaculaires. »

— Ille-et-Vilaine Tourisme

SENTIER PANORAMIQUE DE LA LEVÉE

Point de vue de La Levée

PLÉCHATEL · À 5,5 KM DU MÂT

Le mât de mesure est pile dans l'axe de vue, depuis la table d'orientation comme depuis l'oratoire du Sacré-Cœur — net à l'œil nu, plus difficile à saisir en photo.

TROIS ÉCHELLES, UN MÊME SITE



Notre cadre de vie, notre patrimoine

Des nuisances sonores, lumineuses et visuelles reconnues par les tribunaux, jusqu'à plusieurs kilomètres. Une dépréciation immobilière que l'étude citée par le porteur de projet ne mesure pas là où nous vivons — entre 500 m et 2 km.

Ici : 7 communes dans la zone de visibilité, bien au-delà des 2 km du porte-à-porte, au milieu de paysages emblématiques des Vallons de Vilaine.

Nos élevages, notre agriculture

Des alertes d'éleveurs documentées dans tout le pays, une enquête nationale qui les recense sans pouvoir les expliquer, et aucune instance capable aujourd'hui de trancher, ni dans un sens ni dans l'autre.

Ici : des exploitations d'élevage en activité, à proximité immédiate de la zone envisagée.





Notre forêt, une richesse pour l’avenir

Un massif continu de 400 hectares, corridor entre deux vallées, reservoir de biodiversité.
Ce qui s'y perdrait ne se replante pas : les espèces s'éloignent bien au-delà de l'emprise des machines.
Ici : Déjà 19 espèces de chauves-souris, 34 espèces d'oiseaux au premier inventaire.

Ce n'est pas seulement votre maison. Ce n'est sont seulement vos bêtes.

C'est un massif, un écosystème, riche et preserve, comme il n’en existe plus assez.

CE QUE NOUS DEMANDONS

Renoncer à ce site — pas à l'éolien

Nous demandons le renoncement à ce site, le plus tôt possible.

Notre association n'est pas opposée aux énergies renouvelables.
Elle est opposée à leur implantation au cœur d'un massif forestier de 400 hectares dépourvu de toute protection.

AU PORTEUR DE PROJET

Vensolair

Se désengager de ce site, et réorienter le projet vers des zones déjà artificialisées : toitures, friches, zones d'activités.

AUX ACTIONNAIRES PUBLICS

Energ'iV · SDE35 · Département

Vérifier qu'un projet porté par des fonds publics respecte le SCoT des Vallons de Vilaine, qui exclut l'éolien terrestre des réservoirs et corridors de biodiversité.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Saint-Malo-de-Phily

Se prononcer publiquement contre l'implantation sur ce site. C'est l'objet de la pétition que vous êtes 1 043 à avoir signée.

POURQUOI MAINTENANT

Le dossier d'autorisation est annoncé pour fin 2027.
Ensuite, le seul temps de parole officiel des habitants sera l'enquête publique : environ un mois, à une date encore inconnue.
Plus les études avancent, plus le renoncement coûte cher, et plus il devient improbable.
C'est aujourd'hui que cela se joue, pas en 2029.

COMMENT NOUS AIDER

Nous avons besoin de vous, nous sommes les premiers gardiens de l'environnement dans lequel nous vivons.

1. Laissez-nous votre adresse mail

L'enquête publique durera environ un mois, à une date que nous ne connaîtrons que quelques semaines à l'avance. Ce jour-là, notre force sera le nombre de personnes que nous pourrons prévenir en 48 heures. → Par mail : contact@eoliensaintmalodephily.com

2. Signez la pétition

Adressée au maire et au conseil municipal. Signature libre et gratuite.

3. Adhérez

10 € par an. Le nombre d'adhérents est ce qui nous rend audibles face au porteur et devant l'État. Condition : aucun intérêt matériel, direct ou indirect, dans le projet.

4. Faites un don

Les analyses, les relevés naturalistes et les frais juridiques ont un coût.

5. Témoignez, observez, signalez

Vous connaissez le bois, vous vous y promenez, vous exploitez à proximité : vos observations et vos documents nous intéressent.

6. Parlez-en

À vos voisins, aux communes alentour. L'impact ne s'arrête pas aux limites de Saint-Malo-de-Phily.

Nous ne serons pas de ceux qui ont laissé faire

POUR NOUS SUIVRE ET NOUS SOUTENIR

ADHÉSION EN LIGNE

PÉTITION EN LIGNE

« Préservons le bois du Piriou »

Signature libre et gratuite

Nous écrire : **contact@eoliensaintmalodephily.com**